

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire 10 février 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le jeudi 10 février 2022 19h00 par vidéoconférence. Prenez note que ce procédé est exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et les différents arrêtés ministériels.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Les conseillers suivants sont absents : Jean-Pierre Poirier  
Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 7 h 00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-02-027

Le maire Peter Zytynsky procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 10 février 2022.

Il est proposé par le conseiller la conseillère Anick Rodrigue, appuyé par le conseiller Martin Juneau  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 février 2022 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
  - 3.1 Aucun
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Infrastructel - Offre de services professionnels - service d'urbanisme
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
  - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
  - 7.1 Aucun
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
  - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Aucun

## **10. RÈGLEMENTS**

10.1 Adoption - Règlement portant le numéro 200-2022 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2022

10.2 Adoption - Règlement 170-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

11.1 Aucun

## **12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

12.1 Aucun

## **13. PAROLE AU MAIRE**

13.1 Aucun

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **5. FINANCES**

### **5.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - INFRASTRUCTEL - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICE D'URBANISME**

2022-02-028

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur en urbanisme et environnement est vacant;

CONSIDÉRANT que la municipalité a retenue les services de la firme Infrastructel depuis l'automne 2021;

CONSIDÉRANT que le service rendu est entièrement satisfaisant;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer à offrir un service en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue pour les services en inspection et émission de permis pour l'année 2022 comble un besoin dans l'immédiat;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Infrastructel pour Offre de services professionnels - service d'urbanisme;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Infrastructel un montant maximal de 55 000\$ \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-610-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10. RÈGLEMENTS**

**10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 200-2022 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2022**

2022-02-029

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mario Vallée, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement portant le numéro 200-2022 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 170-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES**

2022-02-030

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Benoit Durand, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 170-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

2022-02-031

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 7h07 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance EXTRAORDINAIRE du 10 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Le Maire

---

Serge Raymond

---

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*